



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1ER JUILLET 2019

Le Haut Conseil à l'égalité souhaite se saisir de la question des féminicides

Le HCE s'alarme du nombre de féminicides depuis le début de cette année alors que le législateur a déjà renforcé la capacité d'évaluation de la dangerosité de l'agresseur et de protection des victimes. Il s'inquiète que ces dispositifs de protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants (ordonnance de protection, mesure d'accompagnement protégé, téléphone grave danger) soient si peu appliqués.

Le HCE se porte volontaire pour identifier les parcours et les éventuels manquements qui ont conduit au meurtre de 70 femmes depuis le début de l'année. Il souhaite être missionné officiellement, avec l'aide des services concernés, afin d'avoir accès aux données des services sociaux, de la police, de la gendarmerie et de la justice et d'identifier les parcours qui ont conduit à ces 70 féminicides : y a-t-il eu plainte, enquête, protection de la plaignante et de ses enfants le cas échéant, jugement ? Comment ont été mis en œuvre les dispositifs de protection déjà prévus par la loi ?

Plus largement, le HCE entend poursuivre ses propositions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles car la violence à l'encontre des filles et des femmes, quels qu'en soient la forme et le lieu (école et lieux de socialisation des enfants et adolescent.e.s, famille et couple, monde du travail, médias, espace public) résulte d'un système qui, depuis l'enfance, autorise la mainmise des hommes sur les femmes.